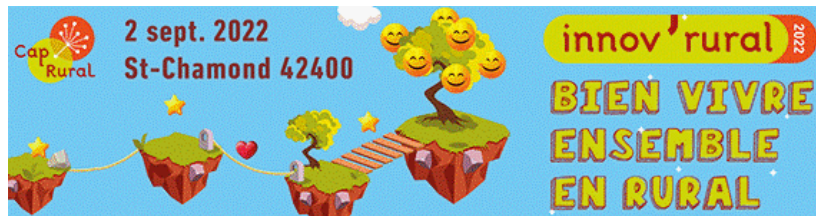


Fiche d'expérience : Contrat local de santé (CLS) de l'est-Cantal (15)



Contexte du territoire

Le bassin de santé intermédiaire de l'est-Cantal regroupe les communautés de communes Saint-Flour Communauté (53 communes) et Hautes Terres Communauté (35 communes), ce qui représente un peu moins de 35 000 habitants. Bassin rural dont une partie est située en moyenne montagne (Massif central). Densité de population faible, ce qui crée une forme d'isolement géographique assez importante. Transports en commun peu développés, l'essentiel des trajets se fait en voiture individuelle. Population vieillissante : 28% de plus de 65 ans, ce qui risque d'augmenter car la proportion de 40-65 ans est forte. Problématiques d'accès à l'emploi chez les jeunes et taux de précarité des 18-25 ans important. Trois hôpitaux. Territoire « *au bord de la désertification médicale* ». Tissu associatif dynamique (lien social, sport, culture). Environnement préservé, notamment en matière de qualité de l'air et de l'eau, ce qui permet une réelle qualité de vie perçue par la population. De nombreuses résidences secondaires et résidences potentiellement indignes.

Le projet et ses grands objectifs

Le sujet de la santé a toujours intéressé les élus des deux collectivités. Elles s'en sont saisies en construisant des maisons médicales facilitant ainsi l'accès en un même lieu, des patients aux professionnels de santé. La première a été inaugurée en 2011 à Saint-Flour.

Un diagnostic territorial a été réalisé en 2016. Au même moment, un nouvel outil créé en 2009 était évalué : les contrats locaux de santé (CLS). Ces dispositifs permettent de fluidifier les liens entre structures régionales, départementales et locales afin de faire appliquer les plans nationaux tout en les adaptant aux enjeux et contextes locaux. Les élus ont décidé de s'en saisir avec l'appui de l'agence régionale de santé (ARS), qui finance 50% du CLS. En 2017, ils ont embauché une coordinatrice qui a approfondi le premier diagnostic. Le CLS du bassin de santé intermédiaire de l'est-Cantal a été signé en 2018. Le but était que tous les acteurs locaux de la santé se mettent autour de la table et contractualisent des engagements mutuels.

Les objectifs généraux :

- développer des environnements favorables à la santé en agissant sur les politiques publiques ;
- lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- fédérer les acteurs et créer un réseau pour faciliter l'interconnaissance afin d'apporter la bonne information à la bonne personne au moment où elle en a besoin.

Les orientations principales :

- promotion de la santé : développer les actions et promouvoir la santé (prévention, dépistage) ;
- santé des seniors : agir auprès des aidants, développer des environnements favorables au bien vieillir et travailler sur leur parcours de santé ;
- démographie médicale : favoriser le maintien des professionnels en place en développant des conditions d'exercices favorables et promouvoir le territoire pour accueillir de nouveaux professionnels ;
- lutte contre la sédentarité : programme de nutrition, du bien-être et activité physique adaptée (sport-santé).

Les actions concrètes engagées

Deux exemples :

- Promotion de la santé : des sessions d'animation avec une psychomotricienne et une animatrice nature sont proposées depuis 2022 aux assistantes maternelles qui peuvent venir avec les enfants dont elles ont la garde. L'objectif : comprendre l'importance du besoin de nature chez l'enfant et l'importance de l'environnement dans son développement psychomoteur et affectif.
- Lutte contre la sédentarité : en 2017, Hautes Terres Communauté a décidé de soutenir financièrement l'animation d'ateliers par un coach en activité physique adaptée. La cible : les personnes atteintes d'affection longue durée (obésité, problèmes cardiaques...), orientées par un médecin généraliste. Les sessions de 3 mois incluaient des temps avec une diététicienne ainsi qu'avec une psychologue, également rémunérées en tant que prestataires par la collectivité. L'objectif était de faciliter un retour vers l'activité physique régulière pour des personnes qui ne peuvent

Thématique :

Santé

Mots clés :

Mise en lien, transversalité, lutte contre les inégalités, bien vieillir, soins

Territoire

concerné :

Bassin de santé intermédiaire de l'est-Cantal

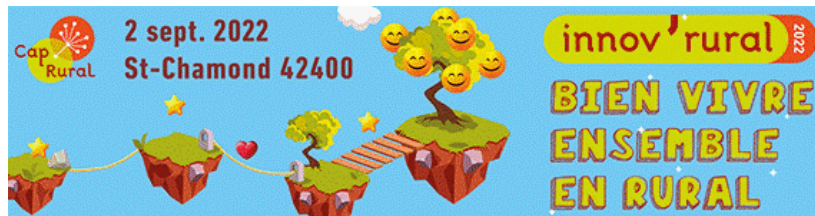
Acteurs porteurs de la démarche :

Communautés de communes Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté, ARS d'Auvergne-Rhône-Alpes

Acteurs impliqués dans la démarche :

CPAM du Cantal, conseil départemental de l'ordre des médecins, conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, hôpitaux locaux, préfecture du Cantal, conseil départemental du Cantal

Fiche d'expérience : Contrat local de santé (CLS) de l'est-Cantal (15)



pas se tourner spontanément vers l'offre grand public. Aujourd'hui, cette expérimentation est à l'arrêt car les personnes ne parvenaient pas à s'inscrire dans des clubs de sport classique à l'issue de la période de 3 mois. Cette initiative a néanmoins permis d'intégrer la question du sport-santé dans la réflexion de tous les professionnels locaux de l'activité physique.

Les résultats obtenus, ou en cours, sur le bien vivre ensemble dans le territoire

Les personnes en mauvaise santé peuvent de fait être à l'écart de la société. Travailler sur la santé permet donc d'améliorer le bien vivre ensemble. Le CLS a pour vocation à travailler en priorité avec les acteurs de la santé qui eux-mêmes toucheront la population.

Le CLS permet :

- plus de liens entre les institutions de santé d'Aurillac et les structures locales ;
- des rapports plus fluides entre acteurs locaux de la santé ;
- la prise en compte du sujet de la santé dans les choix faits au niveau des collectivités : courtes conférences sur la santé au cours des manifestations culturelles, temps de prévention ou de réflexion sur l'accessibilité aux soins pour des personnes plus vulnérables, etc. La santé étant un sujet anxiogène, l'associer à la culture, avec du théâtre forum par exemple, permet de le démocratiser, d'aborder les questions de responsabilités individuelles et collectives et donc d'améliorer la vie de manière générale.

Liens du projet au développement local

Mise en réseau des acteurs.

Inclusion de la santé dans toutes les politiques locales, dont celles de développement territorial.

Perspectives

Le CLS en cours s'arrête fin 2022. Un nouveau devrait voir le jour en 2023. Les questions de démocratie sanitaire prenant de plus en plus d'importance au niveau national, le nouveau CLS pourrait introduire la participation des habitants (absents du premier), via par exemple des réunions publiques ou encore un collège d'habitants dans le comité de pilotage.

Facteurs de réussite, points de difficultés et de vigilance repérés

Facteurs de réussite :

- les projets avec un fort portage politique fonctionnent souvent bien, d'où l'importance d'avoir un binôme agent de développement/élu fonctionnel.
- l'échelle intercommunale est intéressante pour un CLS, du fait de la pluralité de compétences portée par les intercos, et par leurs « *forces de frappe* » en termes d'ingénierie et de transversalité, deux aspects essentiels pour la réussite d'un CLS.

Difficultés :

- Les résultats ne sont pas immédiats, difficilement quantifiables et plutôt qualitatifs. Cependant le coût est mesurable.
- Des temporalités différentes entre les acteurs de la santé (libéraux, élus...)
- Le CLS a soulevé des questionnements sur où s'arrête et où commence le rôle de la collectivité territoriale en matière de santé. Par exemple, il existe peu de leviers d'action directe pour les collectivités en matière d'installation de professionnels de santé...

Point de vigilance : le changement de gouvernance des collectivités porteuses, suite aux dernières élections, a conduit à un renouvellement de presque 60% des élus. Un certain temps a donc été nécessaire pour que ces derniers s'approprient le CLS. Néanmoins, le sujet de la santé fait généralement l'unanimité même dans des collectivités où il pourraient y avoir des tensions et désaccords politiques.

Pour en savoir plus, contactez :

Kilissan Muller

Coordnatrice du contrat local de santé de l'est-Cantal

cls@saintflourco.fr

06 34 84 48 49

Rédacteur de la fiche :

ADIR

Mise à jour :

20 juillet 2022